



# Poule Renard Vipère

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

L'utilisation du site « poulerenardvipere.fr » ainsi que la participation aux activités de l'association impliquent l'acceptation pleine et entière des conditions générales d'utilisation ci-dessous et de la Charte de l'association. Ces conditions d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées ou complétées à tout moment, les utilisateurs du site « poulerenardvipere.fr » sont donc invités à les consulter de manière régulière.

### 1. Conditions générales d'inscription aux ateliers

- Les inscriptions aux ateliers, même gratuits, sont à effectuer via le site Hello Asso (liens d'inscription disponibles via notre site internet) au plus tard la veille à 17h. Elles sont validées à réception de votre paiement.
- En participant à ces ateliers, vous assurez ne pas avoir comme but ou objectif commercial, celui de reproduire les activités et de réutiliser les supports soigneusement réfléchis et préparés par l'équipe de l'association.

### 2. Documents à lire et à remplir

- Pour toute première inscription à un atelier, merci de prendre connaissance des documents suivants :
  - » Livret d'informations accompagnateurs/parents
  - » Charte de l'association
- Lors de la première inscription à un atelier de l'association, il vous est demandé de remplir une autorisation de droit à l'image en indiquant vos préférences.
- Dans le cas d'ateliers effectués par les enfants sans leurs parents (ou tuteurs/accompagnateurs), il est impératif de remplir et fournir les documents suivants :
  - » Autorisation de participation aux activités
  - » Fiche sanitaire
  - » Copie d'attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant

Ces documents peuvent nous être envoyés par email à [poulerenardvipere@ecomail.fr](mailto:poulerenardvipere@ecomail.fr) ou nous être remis en main propre au début de l'atelier.

### 3. Tarifs

- Les tarifs sont fixés par l'association, en fonction des coûts de son fonctionnement et des coûts d'achat du matériel.

### 4. Modalités de paiement

- Les paiements (ateliers, adhésion à l'association...) se font via le site Hello Asso (liens disponibles sur notre site internet).

### 5. Annulation, report et remboursement

- Annulation à l'initiative du/de la participant.e :
  - » **Jusqu'à 48h avant l'atelier**, vous serez intégralement remboursé.
  - » **Moins de 48h avant l'atelier**, aucun remboursement ne sera effectué. En revanche, vous pouvez faire bénéficier votre réservation à une personne de votre choix.
- Annulation ou report à l'initiative de l'association :
  - » **Annulation d'un atelier pour cause de météo** empêchant son bon déroulement (orage, tempête, fortes chutes de neige...) : dans la mesure du possible, l'activité est reportée à une date ultérieure, sinon, nous vous proposerons au choix, un remboursement intégral ou un avoir pour une autre activité.
  - » **Annulation par les organisateur.ice.s pour cause d'absence ou de maladie des animateur.ice.s** : dans la mesure du possible, l'activité est reportée à une date ultérieure, sinon, nous vous proposerons au choix, un remboursement integral ou un avoir pour une autre activité.

### 6. Sécurité et santé

- Pour chaque atelier, l'association précise si l'enfant doit venir accompagné d'un adulte (qui reste présent pendant toute la séance) ou si l'atelier se déroule uniquement entre enfants et animateur.ice.s.
  - » Lorsque les enfants viennent avec un adulte accompagnant, ils sont placés sous la responsabilité de celui-ci.
  - » Lorsque les parents ou tuteurs sont absents, ces derniers remplissent les documents obligatoires sus-cités (section 2). Aucun enfant ne pourra être laissé sous la responsabilité de l'association sans ces documents.
- L'association Poule Renard Vipère se décharge de toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences, réactions physiques ou psychologiques pouvant être liées à l'utilisation de tous produits actifs et/ou réalisés par les enfants, ou ingérés pendant la collation de l'atelier. Il est de la responsabilité des parents/tuteur.ices de prévenir Poule Renard Vipère d'une allergie au moment de sa réservation à l'atelier en remplissant soigneusement la fiche sanitaire.
- Les activités en plein air comportent des risques dont les parents déclarent être conscients.
- Bien que très rares, des incidents peuvent arriver. L'équipe est formée à intervenir en cas d'urgence (PSC1) et les représentants légaux autorisent l'animateur.ice à confier l'enfant aux services d'urgence (Samu, pompiers) et à prendre toute décision appropriée pour assurer la sûreté et la santé de l'enfant.